Envoyé en préfecture le 22/03/2026
Reçu en préfecture le 22/03/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260322-DELIB20260322N3-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 22 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à dix heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 17 mars 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	26
Votants	27

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, JEANNEAU Luc, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, COLOMBEL Joëlle, DUFEIL Christophe, LIPOVAC Anne-Sylvie, CHABILAND Annabelle, ROBIDOU Christophe, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure, GORON Maxime, GOUGEON Laurent, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, DEHEEGER Vianney.
Etait absent excusé : LAVOLÉE Sébastien donne pouvoir à DEHEEGER Vianney.
Etaient absents : /
Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GIOT à qui il est adjoint un auxiliaire.

3- Election des adjoints

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.
Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;
Vu le dépôt d'une liste menée par Régis Bolivard,
Vu les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;
Après les opérations de vote et vu le décompte des résultats du scrutin, il est comptabilisé :
A l'issue du premier tour de scrutin : 21 suffrages exprimés pour la liste de Régis Bolivard de la liste Tinténiac Maintenons le Cap ;

Le conseil municipal, 21 voix Pour et 6 suffrages blancs

- **Elit** la liste d'adjoints menée par Régis Bolivard émanant de la liste Tinténiac Maintenons le Cap
- **Installe** :
  Monsieur Régis Bolivard en qualité de 1er adjoint ;
  Madame Stéphanie Giot en qualité de 2e adjointe ;
  Monsieur Frédéric Bimbot en qualité de 3e adjoint ;
  Madame Nathalie Delville en qualité de 4e adjointe ;
  Monsieur Rémi Legrand en qualité de 5e adjoint ;
  Madame Caroline Mignière en qualité de 6e adjointe ;
  Monsieur Blaise Touzard en qualité de 7e adjoint ;
- **Autorise** M. le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Stéphanie GIOT